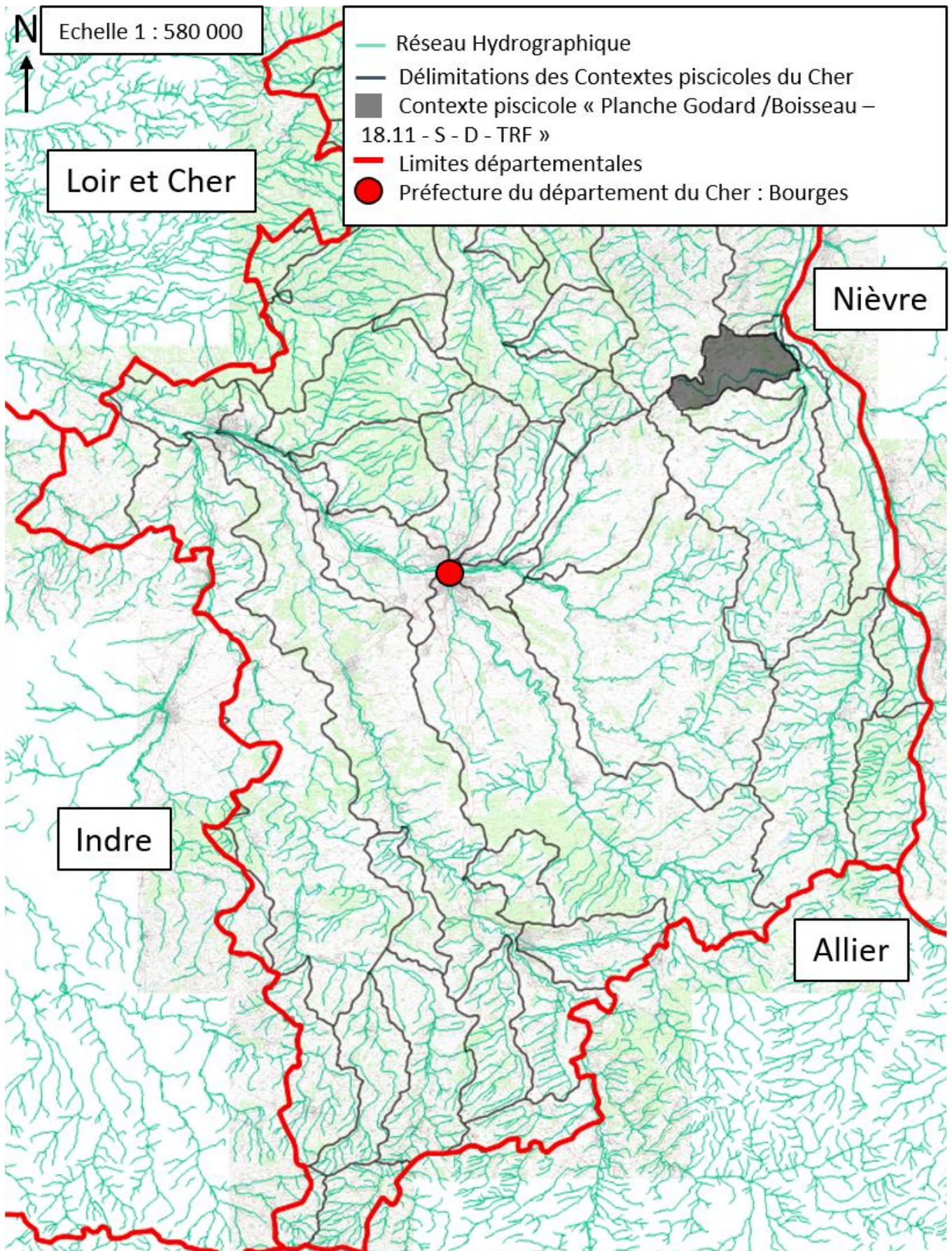


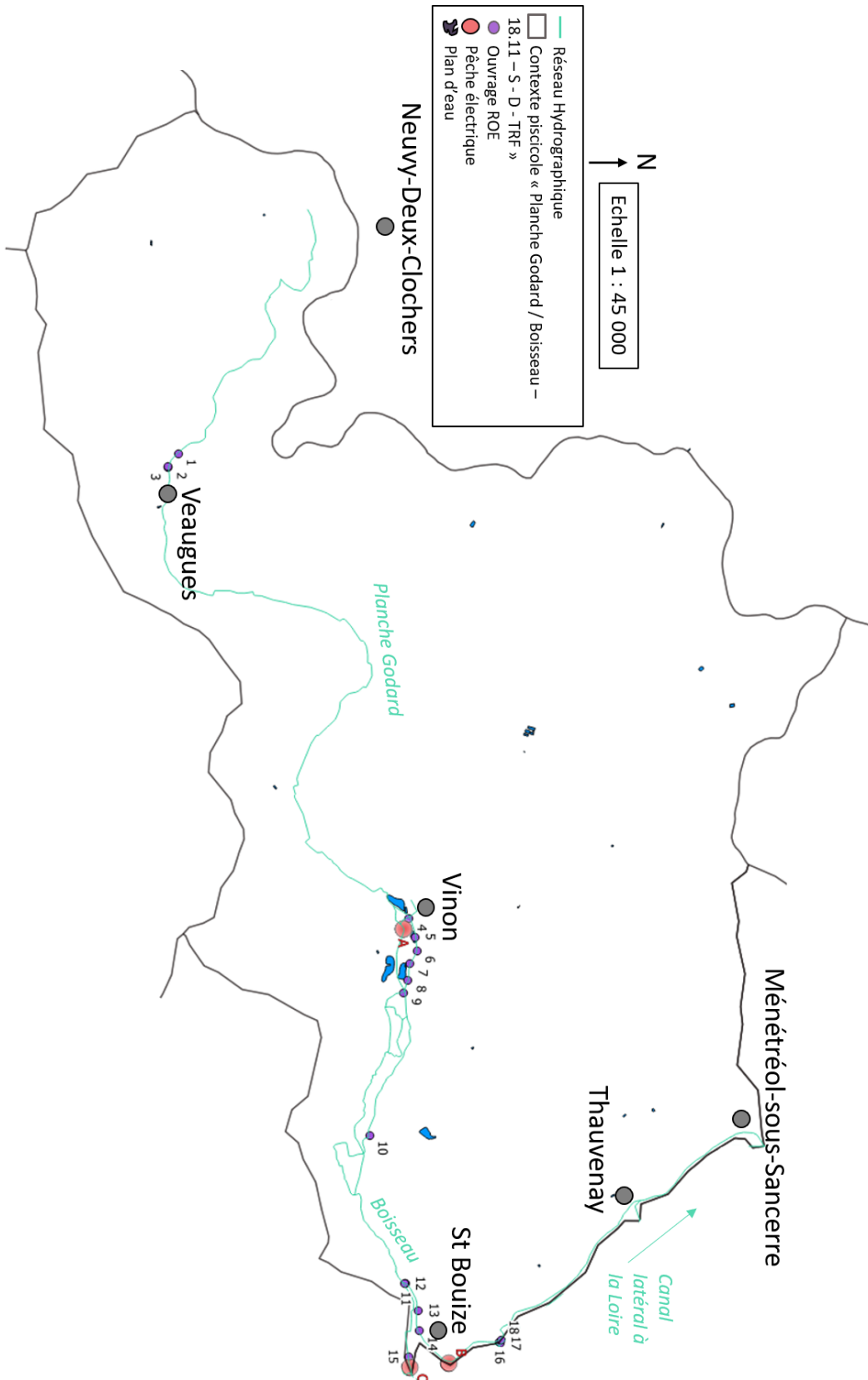


## I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

## II - Description générale



\* Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher ([http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT\\_18](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18)) (Source : DDT 18).  
(Source : BD Carthage, BD SURFACE\_EAU, BD ROE\_Métropole\_20140527)



## SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Le cours d'eau qui draine ce contexte piscicole se nomme « La Planche Godard » depuis sa source au niveau du lieu-dit « Villedonné » (communes de Neuvy-Deux-Clochers/Veaugues) et jusqu'à la commune de Vinon, où il prend le nom de « Boisseau » (à partir des sources du même nom). A noter que le Boisseau alimente un petit canal sur une bonne partie de son de son linéaire, et qu'il existe une confusion entre l'écoulement naturel et ces biefs de moulin.

La Planche Godard et le secteur amont du Boisseau s'écoulent dans la région naturelle de la Champagne berrichonne, puis le Boisseau draine le Val de Loire, dans un environnement agricole au relief peu marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé à l'Est du département, ce contexte représente l'ensemble du bassin versant de la Planche Godard et du Boisseau. La Planche Godard est un affluent en rive gauche de la Vauvise, avec laquelle il semble confluer au niveau de la commune de Saint-Bouize. On notera que d'après la carte IGN il existe une autre confluence située à quelques kilomètres, au niveau de Ménétréol-sur-Sauldre. Ce linéaire « shunté » semble être géré comme un fossé et à connus d'importants travaux hydrauliques anciens liés au canal latéral à la Loire (linéaire probablement artificiel ?).

La Planche Godard et le Boisseau sont classés en première catégorie piscicole.

La Planche Godard connaît des étiages souvent sévères, avec parfois des périodes d'assecs, alors que Boisseau dont l'écoulement est permanent présente un déficit de débit chronique, qui peut être en grande partie expliqué par les prélèvements pour l'alimentation en eau des biefs de moulins (problème de répartition des débits).

Toutes les parcelles des communes de ce contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

Les lits mineurs des cours d'eau de ce contexte présentent des traces de recalibrage/ curage/rectification de méandres/déplacement du lit mineur (merlons de curage en berge, altération des berges en tête de bassin, absence de méandres, lit mineur rectiligne, sur-élargissement du gabarit du lit...) sur la quasi-totalité de leurs linéaires.

La présence de vignobles en tête de bassin, ainsi que de parcelles drainées (culture intensive) joue probablement un rôle important dans la présence en grandes quantités de sédiments fins dans le lit mineur, mais ce phénomène de colmatage est amplifié dans les secteurs qui ont connu des travaux hydrauliques lourds (surdimensionnement du lit et uniformisation des écoulements).

La présence d'ouvrages hydrauliques infranchissables sur ce bassin entrave la continuité écologique dès la confluence avec la Vauvise (Vannes sous le canal latéral à la Loire).

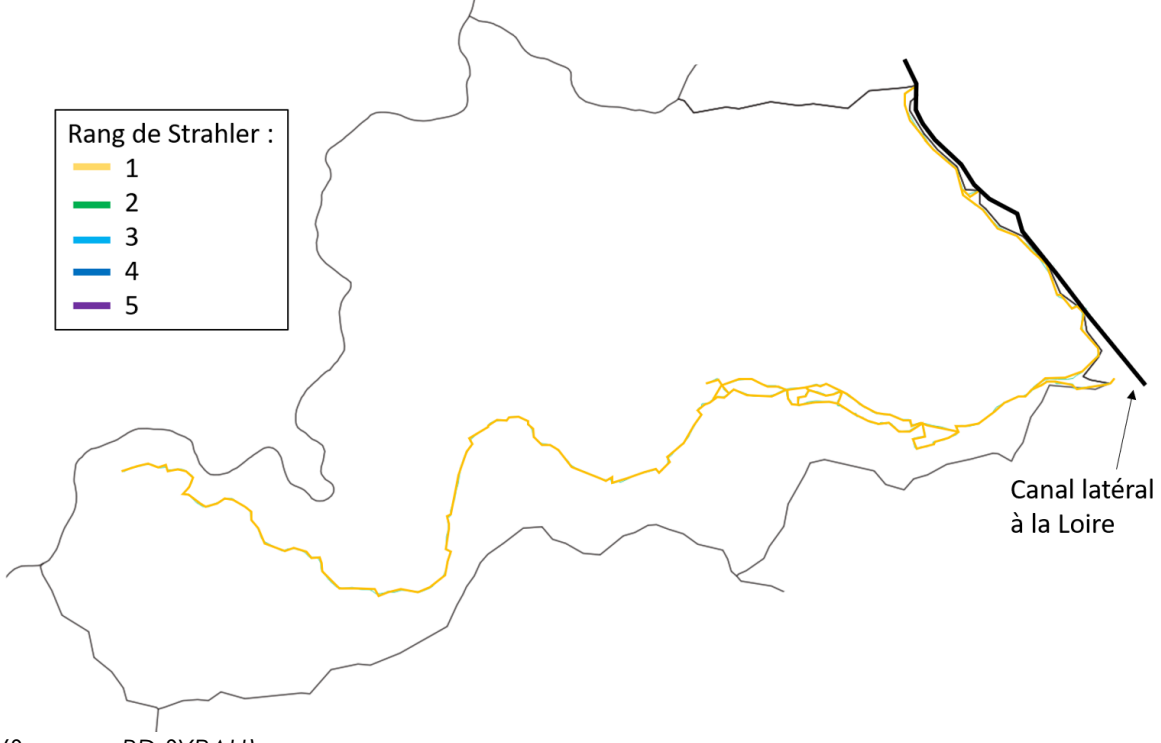
La truite fario est peu représentée sur ce contexte, bien que le régime thermique réponde pleinement à ses exigences (préférendum thermique : 4°C à 19°C). Il existe quelques zones propices à sa reproduction qui semble avérée (présence de nids durant l'hiver 2018-2019 / confirmation prévue par pêches électriques en 2019), notamment dans le secteur ayant connu de petits travaux de diversification des écoulements (environ 700 ml au début des années 2000). Le déversement de truites fario à tous les stades existe depuis longtemps dans ce contexte, une étude de la génétique de la population en place permettrait de mieux cerner son caractère plus ou moins « autochtone ».

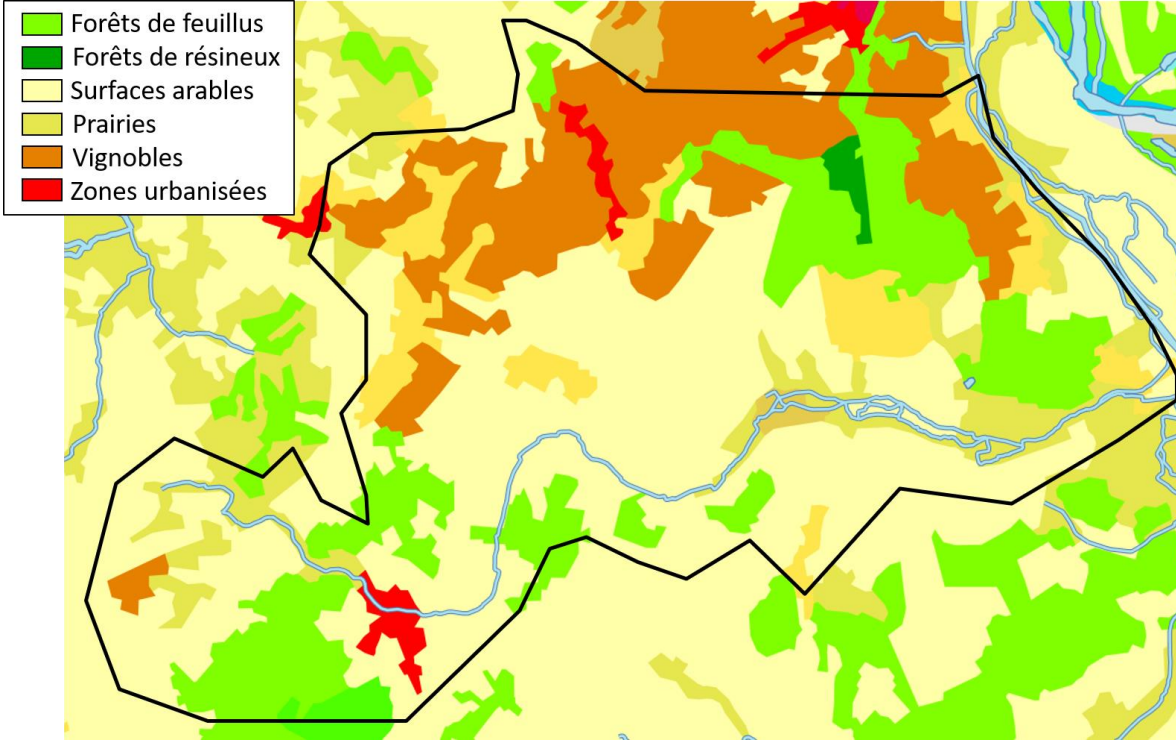
N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

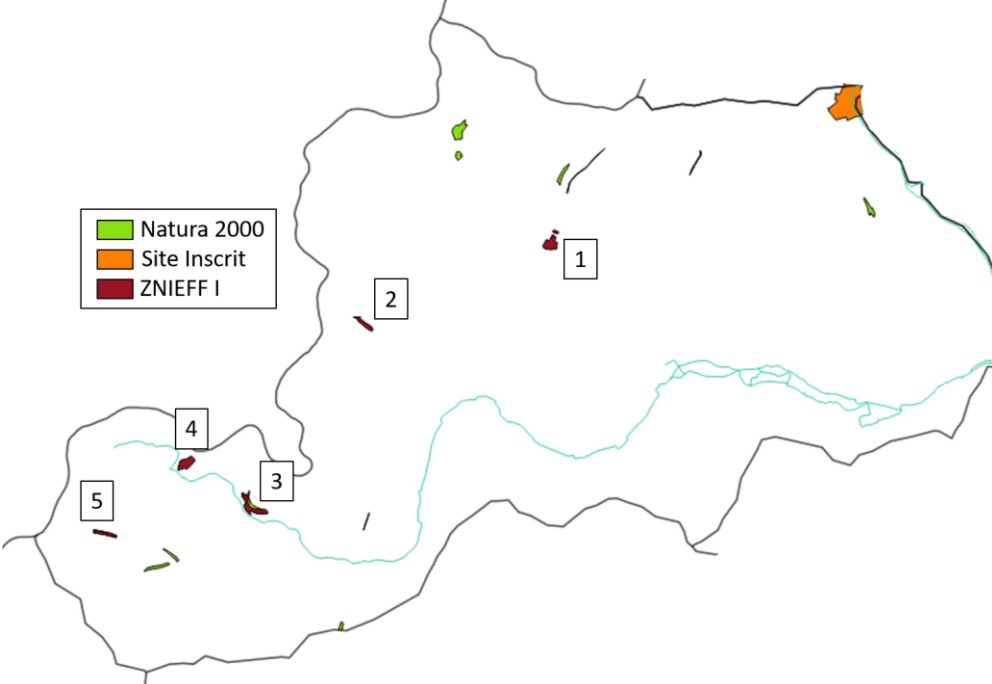
### III – Données générales

<b>Limites contexte (Bassin Versant associé)</b>	<b>Amont</b>	Source au lieu-dit « Villedonné » (commune de Neuvy-deux-Clochers) (Coordonnées XY : 678636, 6685922 Lambert 93)  (Source : BD TOPO Scan25)	
	<b>Aval</b>	Confluence avec la Vauvise / canal latéral à la Loire (commune de Ménétréol-sous-Sancerre) (Coordonnées XY : 689264, 6691073 Lambert 93)  (Source : BD TOPO Scan25)	
<b>Affluents</b>	<b>Amont en aval</b>	/	
	<b>Affluents d'autres contextes adjacents</b>	/	
<b>Longueur en eau</b>	<b>Linéaire du cours principal</b>	La Planche Godard : 18 km  (Source : PDPG18 2002)	
	<b>Linéaire total</b>	NC (problème de linéaires des cours d'eau dans BD Cartage / confusion entre le nom des écoulements et les biefs / données PDPG 2002 différentes)	
<b>Plans d'eau</b>	Présence : ~ 32 plans d'eau (8,86 ha) - 0 plans d'eau ≥ 5 ha Surface totale « plan d'eau » du contexte : 0,13 %  (Source : BD TOPO SURFACE_EAU)		
<b>Surface contexte / bassin versant</b>	Surface du contexte : 66 km <sup>2</sup> Surface totale du bassin versant « La Vauvise » : 472 km <sup>2</sup> Le contexte représente 14 % du BV  (Source : BD QGIS FDAAPPMA18)		
<b>Débit (cours principal)</b>	/		
<b>Pente moyenne</b>	<b>Naturelle</b>	<b>Altitude amont</b>	273 mNGF (Source : <a href="http://www.géoportail.gouv.fr">www.géoportail.gouv.fr</a> )
		<b>Altitude aval</b>	149 mNGF (Source : <a href="http://www.géoportail.gouv.fr">www.géoportail.gouv.fr</a> )
	NC (problème de linéaires des cours d'eau dans BD Cartage / confusion entre le nom des écoulements et les biefs / données PDPG 2002 différentes)		
	<b>Réelle, après impact ouvrages</b>	<b>Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>ROE77291 Seuil du lavoir du bourg de Veaugues : passe à bassins successifs, hauteur de chute de 0,05 mètres (franchissable).</li> <li>ROE77290 Vanne de décharge de Veaugues : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,05 mètres (infranchissable).</li> </ol>

- 3) ROE77289 Ancien moulin de Veaugues : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,61 mètres (infranchissable).
- 4) ROE77215 Déversoir de l'ancienne pisciculture : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,07 mètre (infranchissable).
- 5) ROE77217 Seuil Piccoli : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).
- 6) ROE77219 Ancien moulin de Vinon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,95 mètres (infranchissable).
- 7) ROE77220 Seuil de la prise d'eau du moulin de Vinon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,65 mètres (infranchissable).
- 8) ROE77221 Seuil derrière le cimetière de Vinon : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,71 mètre (infranchissable).
- 9) ROE77222 Vanne de décharge de Récy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,26 mètres (franchissable).
- 10) ROE77223 Moulin de Récy : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 3,23 mètres (infranchissable).
- 11) ROE77224 Passerelle à l'amont de Saint-Bouize : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).
- 12) ROE77225 Déversoir à l'amont de Saint-Bouize : passe à bassins successifs, chute de 0,72 mètres (franchissable).
- 13) ROE77285 Lavoir du gué du chemin de saint-Martin : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,04 mètres (franchissable).
- 14) ROE77226 Lavoir de Saint-Bouize : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,20 mètres (franchissable).
- 15) ROE86576 Pont chemin communal : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,1 mètres (franchissable).
- 16) ROE77280 Vanne sur le Boisseau : absence de passe-à-poissons, chute de 0,73 mètres (infranchissable).
- 17) ROE77282 Chute de Boisseau : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,10 mètres (infranchissable).
- 18) ROE77284 Batardeau du bief du canal latéral à la

			<p>Loire : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable).</p> <p>D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014. (Source : BD ROE_Metropole_20140527)</p> <p>Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.</p>
			<p>NC (problème de linéaires des cours d'eau dans BD Cartage / confusion entre le nom des écoulements et les biefs / données PDPG 2002 différentes)</p>
		<p><b>Hauteur cumulée référencée</b></p>	<p>HC ~ 14,47 mètres</p>
		<p>NC (problème de linéaires des cours d'eau dans BD Cartage / confusion entre le nom des écoulements et les biefs / données PDPG 2002 différentes)</p>	
	<p><b>Taux d'étagement</b></p>	<p>Taux d'Étagement : 11,66 % (Catégorie 2 / bon) Taux de Fractionnement : 0,06 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 1,26 km</p>	
<p><b>Rang de Strahler</b></p>	 <p>(Source : BD SYRAH)</p>		
<p><b>Géologie</b></p>	<p>Couche du jurassique supérieur (Malm : calcaires et marnes) sur tout le bassin du Boisseau. Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents). « Sancerrois » (Source : BRGM)</p>		

<p><b>Assainissement</b></p>	<p><b>Système d'assainissement Collectif</b></p> <p>Veaugues : STEP/STEU 500 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Boues activées 1988. Rejet de STEP/STEU dans le Boisseau.</p> <p>Vinon : STEP/STEU 40 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Filtres plantés 2014. Rejet de STEP/STEU dans le Boisseau.</p> <p>Bué : STEP/STEU 1800 EqHab « conforme en équipement et en performance ». Lagunage 2013. Rejet de STEP/STEU dans le Boisseau.</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr">assainissement.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p> <p><b>Système d'assainissement non-collectif</b></p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : <a href="https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=">https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&amp;dcou=</a> (Source : DGCL). Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>
<p><b>Occupation du sol</b></p>	 <p>Ce contexte est situé en zone agricole principalement avec la présence de vignobles (Source : BD Corine Land Cover).</p>
<p><b>Industrie</b></p>	<p>/</p>

<b>Statut foncier</b>	Non domanial (privé)	
<b>Mesures réglementaires de protection</b>	<b>L.214-17 Liste 1</b>	/
	<b>L.214-17 Liste 2</b>	/
	<b>Décret Frayères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste 1 Frayères poissons « La planche-Godard de la source « Villedonné » jusqu'à la confluence avec la Vauvise ».</li> <li>- Liste 1 Frayères poissons « La planche-Godard du lieu-dit « les Chailloux » jusqu'à la confluence avec la Vauvise ».</li> </ul> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
<b>Autres...</b>		 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Natura 2000 : « Coteaux calcaires du Sancerrois ».</li> <li>- ZNIEFF I : <ul style="list-style-type: none"> <li>1) « Pelouses du Croupon ».</li> <li>2) « Pelouses du Petit Senais ».</li> <li>3) « Pelouses du Bois Vert ».</li> <li>4) « Pelouse des Champs Pallière ».</li> <li>5) « Pelouses de Sarry ».</li> </ul> </li> <li>- Site Inscrit : « La Côte Blanche, l'étang, le bourg ».</li> <li>- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).</li> </ul> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>
<b>SDAGE / SAGE</b>	SDAGE Loire-Bretagne	
<b>Structure Locale de Gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AAPPMA Vinon « La Truite du Boisseau ».</li> <li>- Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de ses Affluents (SIRVA).</li> <li>- Association Syndicale Autorisée de la Vauvise.</li> </ul>	



<b>Enjeux PLAGEPOMI</b>	/
<b>Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)</b>	CTMA « Vauvise » (en cours d'élaboration)

## IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR2153	Le Boisseau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le canal latéral à la Loire	1 <sup>ère</sup> catégorie piscicole  Contexte salmonicole  Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2015	Bon Etat / 2015	Bon Etat / ND	Bon (2015) Station 04046621 le Boisseau à Vinson	ND (2015) Station 04046621 le Boisseau à Vinon

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

## V – Peuplement

<b>Domaine</b>	Salmonicole
<b>Espèce(s) repère(s)</b>	Truite fario (TRF)
<b>Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)</b>	Truite fario (TRF), Chabot (CHA), Anguille (ANG), Vandoise (VAN)
<b>Etat fonctionnel</b>	Dégradé
<b>Zonation piscicole</b>	Zone salmonicole Zone à truites et ombres
<b>Biocénotypes</b>	B4-6 actuel B4-5 historique (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
<b>Peuplement actuel</b>	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, EPI, CHE, GOU, BAF, SPI, VAN, EPT, GAR, ANG
<b>Peuplement théorique</b>	<b>CHA</b> , TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, EPI, CHE, <b>GOU</b> , SPI, VAN, EPT, ANG
<b>Présence de</b>	Anguille (ANG)

<b>poissons migrateurs</b>	
<b>Présence d'espèces invasives et nuisibles</b>	/

## Inventaires piscicoles récents

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
<b>A</b> « Aval pont D10 » (Vinson) / le Boisseau (FRGR2153)	2015	<b>IPR = 9,07</b> « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	CHA, TRF, LPP, <b>VAI</b> , LOF, VAN, EPT	Pêche complète
	2013	<b>IPR = 10,42</b> « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	<b>CHA, TRF, LPP, VAI</b> , LOF, EPT, CCO	
	2011	<b>IPR = 9,99</b> « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	<b>CHA, TRF, LPP, VAI</b> , LOF, EPI, CHE, EPT, GAR, ANG	
<b>B</b> « Aval du bief du lavoir » (Saint-Bouize) / le Boisseau (FRGR2153)	2012	<b>IPR = 97,10</b> « Très mauvais Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	VAI, LOF, EPT	Pêche complète
<b>B</b> « Ateliers municipaux » (Saint-Bouize) / le Boisseau (FRGR2153)	2012	<b>IPR = 41,30</b> « très mauvais Etat » (Source : Pêche FDAAPPMA18)	CHA, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, SPI, VAN, GAR	Pêche complète

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du Boisseau montre un glissement de classe biotypologique. L'impact des anciens travaux hydrauliques (rectification, recalibrage) est une des causes de cette dégradation du peuplement piscicole.

En effet, la modification des caractères morphodynamiques de la rivière suite aux travaux d'aménagements a entraîné un développement des espèces plus tolérantes aux altérations physiques.

NB : les suivis piscicoles du réseau de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (« Aval pont D10 » / Vinon) sont situés dans le secteur ayant connu des travaux de diversification des écoulements au début des années 2000.

## Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Aval pont D10 » (Vinon) / le Boisseau (FRGR2153)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide		Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	16	14	15	16	17	16	17
	IBMR		10,00		11,11		10,48	10,74
	IBD	18,10	16,00	16,40	20,00	17,80	20,00	17,00

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

# Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale

Tmj max : Température moyenne journalière maximale

ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières

Tmp : Température moyenne de la période

Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds

Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

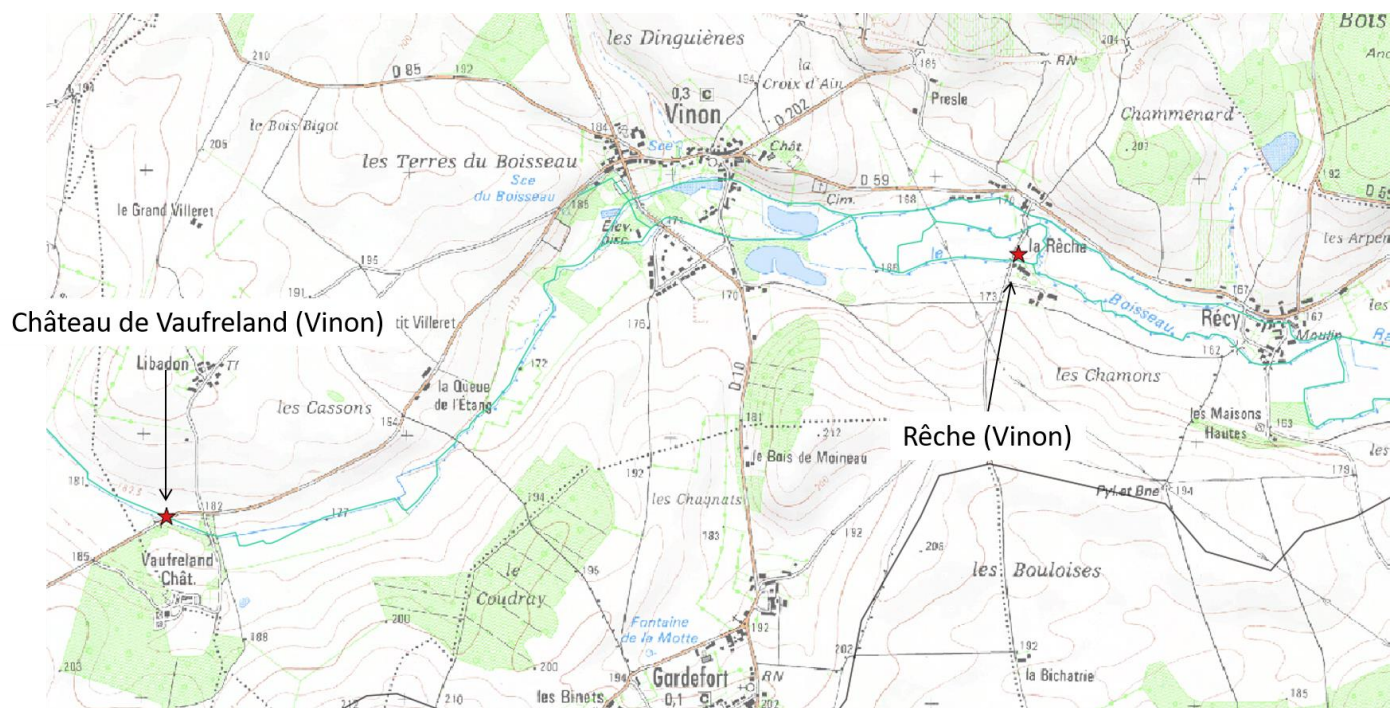
%j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C

%j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C

%j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance inférieure : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013 - 2012	2012 - 2011	2011 - 2010	2010 - 2009
« Château Vaufreland » (Vinson) / le Boisseau (FRGR2153)	Tmj min					3,3			
	Tmj max					22,5			
	Tmp					11,92			
	Tm30j max					19,23			
	%j Tmj 4-19					95			

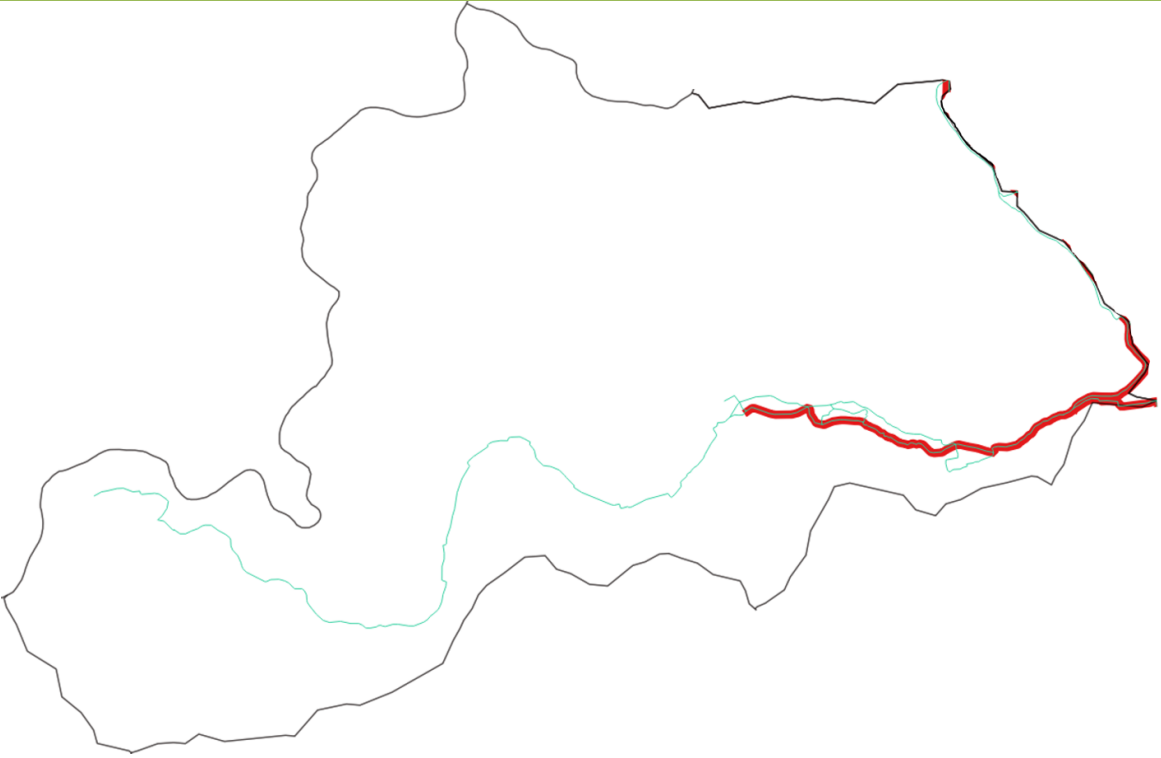


	%j Tmj <4					1			
	%j Tmj >19					5			
« La Rèche » (Vinon) / le Boisseau (FRGR2153)	Tmj min					5,2			5,4
	Tmj max					17,5			17,5
	Tmp					11,68			11,94
	Tm30j max					15,56			16,2
	%j Tmj 4-19					100			100
	%j Tmj <4					0			0
	%j Tmj >19					0			0

D'après les données thermiques acquises sur le contexte, on peut voir que la température de l'eau est comprise dans la gamme de températures du préférendum thermique de la truite fario pour plus de 95% de l'année (entre 4°C et 19°C), et que les températures hivernales permettent un développement rapide des œufs et des juvéniles. La température de l'eau de ce contexte paraît optimale pour satisfaire des exigences de la truite fario.

(Source : Données FDAAPPMA18)

## VI – Gestion et halieutisme

<b>Classement piscicole</b>	1 <sup>ère</sup> catégorie piscicole		
<b>Police de l'eau et police de la pêche</b>	DDT 18, AFB Région Centre		
<b>Gestionnaires</b>	<b>AAPPMA</b>	AAPPMA Vinon « La Truite du Boisseau »	73 adhérents (Effectif 2017)  63 adhérents (Effectif 2016)
	<b>Associations de pêche non agréées</b>	/	
<b>Parcours de pêche</b>	 <p>AAPPMA Vinon « La Truite du Boisseau »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 km de rives sur le parcours de pêche du Boisseau.</li> <li>- 2,8 ha/1km de rives sur le parcours de pêche sur l'Etang de la Cardeux.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 1<sup>ère</sup> catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 km de rives sur le parcours de pêche de la Vauvise.</li> </ul> <p>Eaux non domaniales 2<sup>ème</sup> catégorie.</p> <p>(Source : <i>federationpeche18.fr</i>)</p>		
<b>Réserves de pêche</b>	/		
<b>Type de gestion appliquée les 5 dernières années</b>	ND (Riverains)		
<b>Déversements éventuels</b>	ND		

## VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
<b>Facteur principal</b>	Dérivations/ Prélèvements d'eau pour l'alimentation des biefs de moulins	Perte de débit dans le cours principal  Accentuation d'étéage estival sévère	Impact fort	Impact fort
	Ouvrages hydrauliques transversaux	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact modéré
		Fragmentation de la population piscicole, isolement des zones de refuge et de reproduction		
		Dérivation d'une partie du débit vers les biefs par les ouvrages  Accentuation des étéages		
Morphologie du cours d'eau dégradé / Travaux hydrauliques anciens (curage, recalibrage, déplacement du lit mineur)	Homogénéité des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage local du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort	
	Dégradation/disparition des frayères à truites fario  Présence limitée des espèces lithophiles			

		Déformation/uniformisation du lit naturel  Perte de linéaire par la rectification du cours d'eau (perte de méandres)		
	Colmatage important du lit mineur (surtout dans les secteurs élargis) / vignobles en tête de bassin, parcelles drainées plus en aval)	Apports en MES, turbidité de l'eau  Colmatage des substrats aquatiques  Altération possible de la qualité de l'eau	Impact fort	Impact fort
<b>Facteur annexe</b>	Infiltration potentielle des intrants agricoles	Altération de la qualité de l'eau  Infiltration dans les aquifères	Impact faible	Impact fort
	Présence d'espèces exotiques envahissantes (ragondin)	Apport en MES par érosion/écroulement de berges	Impact modéré	Impact modéré
<b>Rappel bilan fonctionnalité du contexte</b>			<b>Dégradé</b>	



## VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles (migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
1	<p><b>Restauration de la continuité écologique</b></p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2153</p>	<p><b>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</b></p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles (TRF, ANG), décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones refuges et de reproduction, afin de permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions</p>		<p><b>Effacement, gestion ou aménagement d'un ou plusieurs ouvrages</b></p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
	<p><b>Restauration du lit mineur</b></p>	<p>MIA0202 « Réaliser une</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2153</p>	<p><b>Restauration morphologique du lit</b></p>	<p><b>Restauration morphologique du</b></p>		<p>MIA02 « Mesures de restauration</p>

<p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>			<p><b>mineur</b></p> <p>Retrouver un peuplement piscicole salmonicole équilibré</p>	<p><b>lit mineur</b></p> <p>Restaurer la morpho-dynamique naturelle du lit mineur</p> <p>Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et adaptée à un peuplement salmonicole</p> <p>Restaurer la surface d'habitats piscicoles disponible (abris, zone de reproduction...)</p>	<p>hydro-morphologique des cours d'eau »</p>
<p><b>Gestion quantitative de la ressource en eau</b></p> <p>7A « Anticiper les effets du changement climatique par la gestion équilibrée et économe de la ressource en eau »</p> <p>7B « Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage »</p>	<p>RES0401 « Etablir et mettre en place des modalités de gestion situation de crise liée à la sécheresse »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR2153</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Permettre le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (quantité d'eau)</p>	<p><b>Gestion des prélèvements d'eau</b></p> <p>Augmenter le débit alloué au cours d'eau par rapport aux biefs</p> <p>Restaurer le régime hydrologique du cours d'eau (débits d'étiage / débit morphogènes)</p> <p>Améliorer la mosaïque</p>	<p>RES04 « Gestion de crise sécheresse »</p> <p>RES01 « Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture »</p>

						habitationnelle en étiage	
	<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Amélioration des connaissances sur l'origine des éléments fins qui colmatent les substrats le bassin versant (parcelles de vignes non enherbées à forte pente / drains / fossés)</p>	Tout le contexte	FRGR2153	Rétablissement et maintien d'une population piscicole en bon état	Limiter le colmatage des lits mineurs, améliorer la qualité de l'eau	MIA01 « Etude globale et schéma directeur »
	<p><b>Gestion du système de drainage agricole &amp; Etude et suivis sur le milieu (intrants toxiques et pollution diffuse)</b></p> <p>2D « Améliorer la</p>	<p>AGR020 « Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrates »</p>	Tout le contexte	FRGR2153	Maintien d'une bonne population piscicole	Améliorer la qualité de l'eau	AGR02 « Mesures de réduction des transferts d'intrants et de l'érosion au-delà des exigences de la Directive Nitrates »

2	<p>connaissance (pollution nitrates) »</p> <p>4F « Améliorer la connaissance (pollution pesticides) »</p> <p>5A « Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances (substances dangereuses) »</p>						MIA01 « Etude globale et schéma directeur »
3	<p><b>Etude et suivis sur le milieu</b></p> <p>1H « Améliorer la connaissance »</p>	<p>MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »</p> <p>Etude de la génétique d la population de truites fario en place</p>	Tout le contexte	FRGR2153	Connaitre l'origine de la population de truites fario en place (poissons sauvages ou issus de pisciculture ?)	MIA01 « Etude globale et schéma directeur »	



## IX –Gestion piscicole préconisée

### Gestion globale préconisée sur le contexte

#### Gestion Raisonnée

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisées en soutien au peuplement piscicole existant (en attendant la confirmation de l'existence d'une reproduction naturelle, puis les résultats d'une éventuelle étude génétique de la population de truites fario présente dans le secteur de Vinon).
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).